

## Machine à fumer analytique de routine pour cigarettes

### Méthodes d'essais complémentaires

E : Routine analytical cigarette-smoking machine — Additional test methods

D : Für Routinezwecke verwendete analytische Zigarettenrauchmaschine —  
Zusätzliche Prüfungsmethoden

### Norme française homologuée

par décision du Directeur Général de l'AFNOR le 5 avril 1997 pour prendre effet le 5 mai 1997.

Remplace la norme homologuée NF V 37-022, d'octobre 1983.

### Correspondance

Le présent document reproduit intégralement la norme internationale ISO 7210:1997.

### Analyse

Le présent document spécifie des méthodes d'essais complémentaires pour les machines à fumer. Elle ne traite pas du fumage proprement dit, qui est décrit dans d'autres normes.

Il est composé de trois sections distinctes concernant la détermination de la perte de charge, du profil de la bouffée et du fumage fermé.

### Descripteurs

**Thésaurus International Technique** : tabac, machine à fumer, essai, essai de conformité, mesurage, perte de charge, fumée, conditions d'essai, atmosphère normalisée.

### Modifications

Par rapport au document remplacé, révision rédactionnelle et technique pour tenir compte des travaux internationaux.

### Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), Tour Europe 92049 Paris La Défense Cedex  
Tél. : 01 42 91 55 55 — Tél. international : + 33 1 42 91 55 55



**Membres de la commission de normalisation**

Président : M JOIGNY

Secrétariat : MME DIDIER — AFNOR

M	ANDRE	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — DGCCRF — PARIS
M	BRIFFAUT	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — DGCCRF — LABORATOIRE CENTRAL
M	FAYEULLE	SEITA/CERTTA — FLEURY LES AUBRAIS
M	GOURBAL	DDB/DUNKERQUOISE DES BLENDS
M	GUILHAMET	GRUPE LANA INDUSTRIES SA
M	JACOB	CORESTA
M	JOIGNY	SEITA — DDV — PARIS
M	MERLET	LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS (LNE)
MLLE	NART	MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE — DGS
MLLE	PIRIOU	PAPETERIES DE MAUDUIT
M	de ROTON	SEITA — INSTITUT DU TABAC — BERGERAC
M	SAINT-JALM	SEITA/CERTTA — FLEURY LES AUBRAIS
M	VIDAL	SEITA/CERTTA — FLEURY LES AUBRAIS

***Avant-propos national****Références aux normes françaises*

*La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises identiques est la suivante :*

*ISO 3308 : NF ISO 3308 (indice de classement : V 37-013)*

*ISO 3402 : NF ISO 3402 (indice de classement : V 37-008)*

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7210 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 126, *Tabac et produits du tabac*, sous-comité SC 1, *Essais physiques et dimensionnels*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 7210:1983), dont elle constitue une révision technique.